



Autorité environnementale

Décision n° 2026-E-002 du 07 juillet 2026 d'évocation des projets de parcs éoliens en mer

Vu le code de l'environnement, et notamment le II de l'article R. 122-6 ;

Vu la délégation donnée par le Collège de l'Ae à son Président ;

Considérant que l'Ae a rendu à ce jour l'ensemble des avis d'autorité environnementale sur les projets de parcs éoliens en mer,

Considérant que l'Ae a rendu les avis délibérés n° 2024-135, n° 2024-136, n° 2024-137 et n° 2024-138, sur les documents stratégiques de façade maritime (DSF) lors de sa séance du 13 mars 2025,

Considérant les enjeux de coordination des avis portant sur une même catégorie de projets le cas échéant proches géographiquement, afin notamment d'étudier les effets cumulés et l'intérêt de développer une approche harmonisée à l'échelle des façades maritimes et au niveau national,

Considérant que certains parcs éoliens en mer relèvent de la compétence de l'Ae en raison en particulier d'un raccordement au réseau électrique à une tension supérieure à 225 kV, et que certains pourraient relever à l'avenir de la compétence de la MRAe concernée,

Considérant la décision d'évocation ministérielle (NOR : TRED1801917S) du 12 janvier 2018 du ministre de la transition écologique et solidaire déléguant à la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (Ae CGEDD) la compétence pour se prononcer sur les projets d'éoliennes en mer.

Décide :

Article 1er

La formation d'autorité environnementale de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable se prononcera sur l'ensemble des projets de parcs éoliens en mer.

Elle se prononcera également, le cas échéant, sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet, en application de l'article R. 104-21 du code de l'urbanisme.

Article 2

La présente décision est publiée sur le site internet de l'Autorité environnementale de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable.

Fait à la Défense, le 07 juillet 2026

Le président de la formation d'Autorité environnementale de l'inspection générale de
l'environnement et du développement durable

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned above the name 'Laurent Michel'.

Laurent Michel